Infrastructures : marché survolté au Mexique *Page 3*

Xerox fait un X sur sa croissance *Page 5* >

Des anciens actionnaires de Jitec réclament justice

FRANCIS VAILLES

Après deux ans d'attente, c'est aujourd'hui que d'anciens actionnaires de la société informatique Jitec seront entendus par la Cour supérieure. Objectif : intenter un recours collectif contre l'homme d'affaires Benoit Laliberté, l'entreprise Jitec et trois courtiers.

Les requérants Yves Beaudoin, Guylaine Gagnon et Gérald Léveillé demandent au tribunal l'autorisation de représenter les autres petits actionnaires de Jitec qui, comme eux, auraient perdu des milliers de dollars après que le titre en bourse eut été manipulé par Benoit Laliberté, disent-ils, entre le 26 juillet et le 9 novembre 2000.

La requête vise également les courtiers Marchés mondiaux CIBC, Corporation Canaccord Capital et Valeurs mobilières Leduc et associés. C'est le juge Pierre Viau qui a été désigné pour entendre la cause.

Benoit Laliberté est l'ex-président de Jitec (aujourd'hui rebaptisé Avantage Link). Les événements ont contraint l'homme d'affaires à abandonner ses fonctions chez Jitec le 22 novembre 2000 et à céder toutes ses actions de l'entreprise le 14 mars 2002. La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) enquête toujours sur les transactions boursières effectuées par Benoit Laliberté à l'époque.

À eux trois, les requérants Beaudoin, Gagnon et Léveillé ont perdu 182 000 $ en quelques mois dans l'aventure Jitec. Ils estiment que l'ensemble des actionnaires floués, qui détenaient 13 des 23 millions d'actions en circulation, ont perdu plusieurs millions de dollars. Les requérants reprochent à Benoit Laliberté d'avoir artificiellement maintenu le prix des actions de Jitec en transigeant illégalement sur le titre et en publiant des communiqués de presse faux ou erronés. L'homme d'affaires, affirment-ils, a également nui aux actionnaires en ne remplissant pas les déclarations d'initiés exigées par la CVMQ dans les délais impartis.

Voir JITEC en D2

Les tentacules financiers de Benoit Laliberté

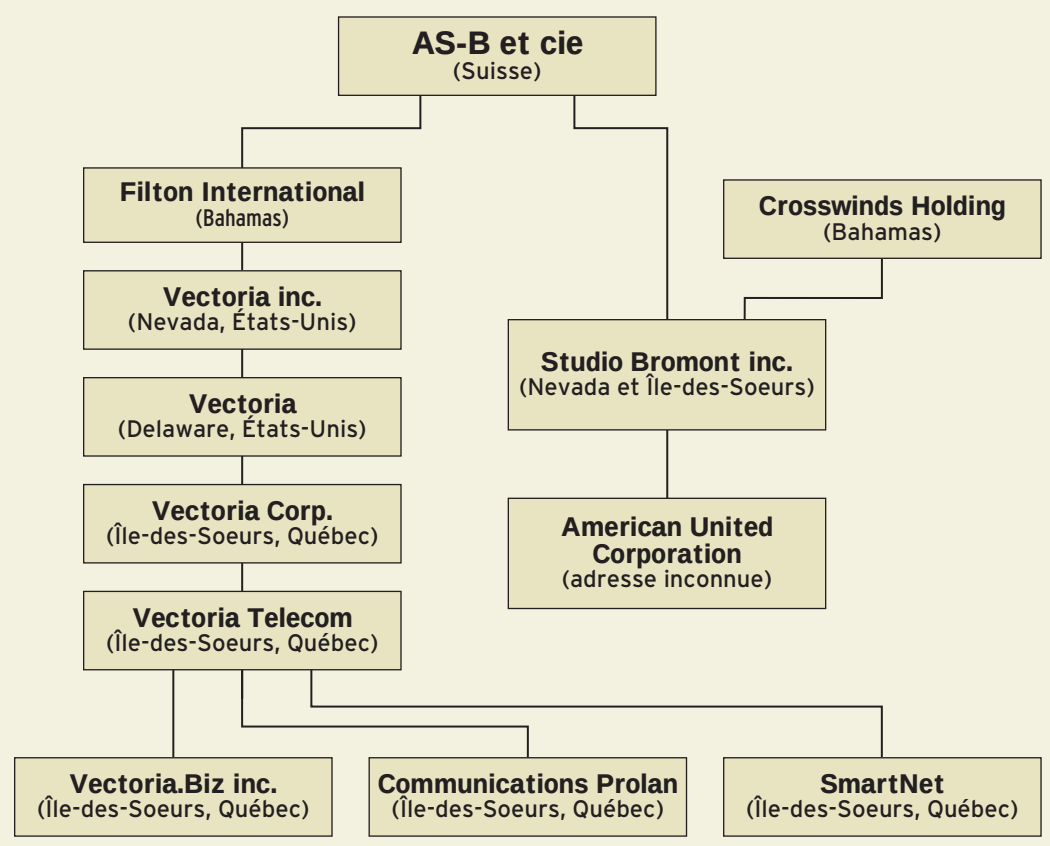

Photo : ALAIN ROBERGE, *La Presse*©

Laliberté International inc.

Des ramifications au Québec, aux États-Unis, aux Bahamas, en Suisse, au Panama...

FRANCIS VAILLES

L'HOMME D'AFFAIRES Benoit Laliberté n'est pas resté inactif depuis que les événements l'ont contraint à quitter l'entreprise informatique Jitec et à céder ses actions. Et ses affaires sont souvent gérées à l'étranger : holding dans le paradis fiscal des Bahamas, boîte postale en Suisse, administrateurs du Panama...

Selon nos recherches, un des principaux holdings de Benoit Laliberté et de ses partenaires est la société Filton International AS-B & cie. Cette entreprise a son adresse postale à Genève, en Suisse, et est présidée par l'administrateur français Henri Baudet. Elle est toutefois incorporée à Nassau, dans le paradis fiscal des Bahamas, et compte deux administrateurs panaméens sur son conseil.

Filton est notamment l'actionnaire majoritaire de Vectoria. Après l'aventure Jitec en Bourse, Benoit Laliberté a converti certains de ses magasins informatiques Jitec sous la marque de commerce Vectoria. Cette dernière entreprise a cependant changé de vocation, se concentrant sur la téléphonie Internet. Vectoria est aujourd'hui inscrite sur le marché hors cote de la Bourse américaine NASDAQ, aux États-Unis. Sa principale adresse d'affaires est à Montréal, au 14, Place du Commerce, bureau 350, l'adresse qu'utilise Benoit Laliberté pour ses entreprises.

Dans son rapport annuel déposé en mai à la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, Vectoria indique qu'elle est contrôlée par Filton International. Un précédent document précisait que Filton a notamment AS-B comme actionnaire important.

Les administrateurs connus de Filton sont étrangers. Cependant, le signataire de récents documents de la SEC pour le compte de Filton est le Québécois Gilles Poliquin, un partenaire de Benoit Laliberté.

Une transaction pour Studio Bromont

Benoit Laliberté et Gilles Poliquin sont associés dans une autre entreprise cotée sur le NASDAQ : Studio Bromont inc. (USA). Avec leur collègue Richard St-Julien, un des principaux administrateurs de Vectoria, MM. Laliberté et Poliquin ont reçu, à la mi-juin, quelque 4 millions d'actions de Studio Bromont (USA). Ces actions leur ont été offertes en contrepartie de leurs services de consultation. Elles leur donnent environ 30 % de l'entreprise.

Studio Bromont (USA) est cette coquille boursière qui devait servir à inscrire le mégastudio de cinéma de Bromont à la Bourse NASDAQ, en février 2002. Ce grandiose projet de studio, rappelons-le, devait être conçu dans l'ex-usine d'automobiles Hyundai. Le rêve est mort au début juillet, quelques mois après son lancement, après que les techniciens de cinéma à l'origine du projet eurent eu maille à partir avec leurs financiers, dont faisait partie Benoit Laliberté. Ces derniers y avaient injecté un million de dollars.

Voir LALIBERTÉ en D2

| L'EXERCICE PHYSIQUE AU TRAVAIL |

Faire bouger les travailleurs, jusqu'aux plus récalcitrants

MADELEINE GUAY
LA VIE AU TRAVAIL

Seulement une centaine d'entreprises au Québec offrent des services pour améliorer la condition physique de leurs travailleurs et encore trop peu de ceux-ci y participent, jugent les observateurs.

Dommage, mais pas surprenant, considérant que la majorité des Canadiens (55 %) ne font pas d'exercice physique, selon l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP). Au Québec, c'est pire. Loin derrière la Colombie-Britannique, où l'on trouve les gens les plus en forme, 59 % des Québécois sont considérés inactifs.

En entreprise, les programmes d'activité physique n'ont évidemment pas la cote. Deux travailleurs sur cinq y participent, s'ils en ont la chance : seulement 14 % des travailleurs ont le loisir de s'inscrire à des programmes d'éducation physique dans les clubs, en partie défrayés par les entreprises, et un maigre 8 % bénéficient de courtes pauses d'exercice pendant les heures de travail.

Or, tous ont à gagner de ces programmes. Par exemple, l'Institut estime entre 4 et 25 % la hausse de la productivité de chaque employé physiquement actif.

« Les entreprises comprennent qu'elles réalisent un investissement rentable alors qu'auparavant, elles s'imaginaient faire des cadeaux ! » soutient Guy Ménard, vice-président de Olympe, une entreprise spécialisée en activité physique, mieux-être et communication en milieu de travail.

« Les entreprises sont assurément plus sensibles à la santé de leurs travailleurs », affirme Sylvain Cyr, directeur de ventes de Nautilus Plus. Le phénomène s'observe depuis trois ans, selon M. Cyr, qui a noté une augmentation de la clientèle corporative de 15 % annuellement. En général, les sociétés paient entre 40 et 60 % des frais, lesquels peuvent s'élever à environ 400 dollars par année pour un employé. Ce qui s'avère moitié moins cher que les prix en vigueur dans les autres provinces. « Nous sommes encore en période de sensibilisation au Québec », explique M. Cyr.

Alcan, Domtar, Bristol-Myers-Squibb ou Cossette, toutes sortes d'entreprises proposent des services d'activité physique à leurs employés, à l'interne, dans leur propre local aménagé, ou dans des clubs sportifs. « Une valeur commune à ces entreprises est qu'elles prennent soin de leurs gens », dit M. Cyr.

Voir PHYSIQUE en D5

Marie-France Brunelle, intervenante de l'entreprise Olympe, en compagnie du responsable à Candiac du centre de recherche Bristol-Myers-Squibb, Marc Tradif. La compagnie pharmaceutique absorbe 90 % des coûts du programme de mise en forme.

« , . »
Fondation pour l'alphabétisation
1 800 361 9142
La Presse
cyberpresse.ca